Commerce agricole B2B au Bénin et en Afrique de l’Ouest

Conditions générales d’utilisation

Règles d’utilisation de la plateforme AgroBourse

Version 1.0 — 2026

agrobourse.com · support@agrobourse.com

Sommaire

Article 1. Objet
Article 2. Éditeur de la plateforme
Article 3. Description du service
Article 4. Compte utilisateur
Article 5. Annonces des vendeurs
Article 6. Devis et formation des ventes
Article 7. Paiements
Article 8. Contrôle, livraison et réception
Article 9. Réclamations
Article 10. Frais et commissions
Article 11. Obligations des utilisateurs
Article 12. Suspension et résiliation
Article 13. Responsabilité
Article 14. Propriété intellectuelle
Article 15. Données personnelles
Article 16. Modification des CGU
Article 17. Droit applicable et litiges
Historique des mises à jour

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) définissent les règles d'accès et d'utilisation de la plateforme AgroBourse, accessible à l'adresse agrobourse.com, par toute personne qui la consulte ou y crée un compte (l'« Utilisateur »). Toute utilisation de la plateforme vaut acceptation des présentes CGU.

Article 2. Éditeur de la plateforme

La plateforme AgroBourse est éditée et exploitée par **BE MARKET AFRICA TRADE**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 FCFA, immatriculée au RCCM sous le numéro RB/ABC/20 B 2991, IFU 3202011274775, dont le siège est situé Lot 57, Atrokpocodji, Abomey-Calavi, Bénin (ci-après « AgroBourse »).

Contact : support@agrobourse.com · +229 01 64 02 86 34

Article 3. Description du service

AgroBourse est une place de marché professionnelle (B2B) dédiée au commerce de produits agricoles, de produits transformés, d'emballages et de matériel agricole. Elle permet notamment :

- aux vendeurs de présenter leurs produits et de répondre aux demandes de prix ;
- aux acheteurs de consulter le catalogue, de demander des devis et de publier des besoins ;
- de conclure, payer, suivre et documenter les transactions ;
- de bénéficier de services associés : contrôle qualité, logistique, transport, documents, assistance.

La plateforme est réservée aux professionnels (entreprises, coopératives, groupements, exploitants) agissant dans le cadre de leur activité.

Article 4. Compte utilisateur

- L'Utilisateur fournit des informations exactes, complètes et à jour, ainsi que les documents demandés.
- Chaque compte est soumis à une vérification. AgroBourse peut valider un compte, demander des compléments ou refuser une inscription, notamment en cas d'informations inexactes ou de documents non conformes.
- L'Utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de toute action effectuée depuis son compte. Il signale sans délai toute utilisation frauduleuse.
- Une entreprise peut rattacher plusieurs collaborateurs à son compte ; elle reste responsable de leurs actions.

Article 5. Annonces des vendeurs

- Le vendeur garantit qu'il dispose des produits présentés, que leur description (nature, variété, qualité, quantité, origine, caractéristiques) est exacte et que leur commercialisation est licite.
- Il tient son stock à jour et respecte les quantités et qualités annoncées.
- Chaque annonce est vérifiée avant sa mise en ligne. AgroBourse peut refuser, suspendre ou retirer toute annonce non conforme aux présentes CGU ou à la réglementation.
- Sont notamment interdits : les produits dont la vente est prohibée ou réglementée sans autorisation, les contenus trompeurs et les photos qui ne correspondent pas au produit.

Article 6. Devis et formation des ventes

Les prix ne sont pas affichés publiquement. Toute vente fait l'objet d'un devis détaillant les produits, les quantités, la qualité, le prix, les frais applicables, l'échéancier de paiement et les conditions de livraison. Le devis a une durée de validité indiquée.

L'acceptation du devis par l'acheteur sur la plateforme engage les parties dans les conditions prévues au devis. La commande est confirmée à la réception du premier paiement prévu à l'échéancier. Aucun frais ne peut être ajouté après l'acceptation.

Article 7. Paiements

- Les paiements s'effectuent exclusivement par les moyens proposés sur la plateforme (Mobile Money, virement bancaire, lettre de crédit), au profit du compte de BE MARKET AFRICA TRADE indiqué sur la plateforme.
- L'acheteur respecte l'échéancier du devis. Chaque paiement est rattaché à une étape ; une étape ne peut être franchie tant que le paiement correspondant n'est pas encaissé.
- Un paiement n'est considéré comme effectué qu'à la réception effective des fonds. La preuve de virement fournie par l'acheteur ne vaut pas encaissement.
- Le montant revenant au vendeur, déduction faite de la commission prévue, lui est crédité une fois la transaction terminée, puis versé à sa demande sur les coordonnées qu'il a renseignées.
- Il est interdit de contourner la plateforme pour régler ou conclure une transaction initiée sur celle-ci.

Article 8. Contrôle, livraison et réception

- La marchandise fait l'objet d'un contrôle de qualité et de quantité avant expédition. Une marchandise non conforme peut être refusée.
- Les délais et lieux de livraison sont ceux prévus au devis. Le suivi du transport est disponible sur la plateforme.

- À la livraison, l’acheteur confirme la réception, sans réserve ou avec réserve motivée (description et photos). Une réserve suspend la clôture de la transaction jusqu’à son traitement.

Article 9. Réclamations

L’acheteur peut ouvrir une réclamation depuis sa commande, à partir de l’expédition et jusqu’à quinze (15) jours après la fin de la transaction. La réclamation est instruite sur la plateforme. Selon le cas, elle peut donner lieu à un remplacement, un remboursement total ou partiel, un geste commercial ou un rejet motivé. La clôture de la transaction et le versement au vendeur sont suspendus pendant l’instruction.

Article 10. Frais et commissions

L’inscription et la consultation sont gratuites. Les ventes donnent lieu à une commission à la charge du vendeur. Certains services (publication d’annonce, promotion, publication d’un besoin) peuvent être payants. Les montants applicables sont ceux affichés sur la plateforme au moment de la commande ou du paiement, et détaillés dans le document « Frais et commissions ».

Article 11. Obligations des utilisateurs

- Utiliser la plateforme de bonne foi, conformément à sa destination et à la réglementation en vigueur.
- Ne pas publier de contenu illicite, trompeur, injurieux ou portant atteinte aux droits de tiers.
- Ne pas tenter d’accéder à des données ou espaces qui ne leur sont pas destinés, ni perturber le fonctionnement de la plateforme.
- Respecter la confidentialité des informations commerciales auxquelles ils ont accès.

Article 12. Suspension et résiliation

En cas de manquement aux présentes CGU, de fraude, de tentative de contournement de la plateforme ou d’informations inexactes, AgroBourse peut suspendre ou fermer un compte, après avertissement sauf urgence. L’Utilisateur peut demander la fermeture de son compte à tout moment, sous réserve de l’achèvement des transactions en cours.

Article 13. Responsabilité

AgroBourse met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l’accès, la sécurité et le bon fonctionnement de la plateforme, sans garantir une disponibilité ininterrompue. Elle ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, ni des interruptions dues à la maintenance, aux opérateurs de télécommunication, aux prestataires de paiement ou à un cas de force majeure. Chaque Utilisateur demeure responsable des informations et contenus qu’il publie.

Article 14. Propriété intellectuelle

La marque AgroBourse, le logo, la plateforme et ses contenus sont protégés. Toute reproduction sans autorisation est interdite. L’Utilisateur autorise AgroBourse à afficher les contenus qu’il publie (descriptions, photos, vidéos) pour les besoins du service.

Article 15. Données personnelles

Le traitement des données personnelles est décrit dans la Politique de confidentialité, conformément à la loi n° 2017-20 portant Code du numérique en République du Bénin.

Article 16. Modification des CGU

AgroBourse peut faire évoluer les présentes CGU. La version en vigueur est celle publiée sur la plateforme. Les Utilisateurs sont informés de toute modification importante ; la poursuite de l’utilisation vaut acceptation de la nouvelle version.

Article 17. Droit applicable et litiges

Les présentes CGU sont soumises au droit béninois et, le cas échéant, aux Actes uniformes de l’OHADA. En cas de différend, les parties recherchent d’abord une solution amiable. À défaut, le litige est porté devant les juridictions compétentes de Cotonou.

Historique des mises à jour

Ce guide est mis à jour au fur et à mesure de l’évolution de la plateforme. La version la plus récente est toujours disponible dans le Centre d’aide d’AgroBourse.

Version	Date	Modifications
1.0	2026	Première version